A.FR.AV
Association FRancophonie AVenir

Objet : Demande d'abrogation concernant les marques « La French Tech » et « Next 40 ».

Lettre recommandée avec accusé de réception, lettre numéro 1A 208 587 2855 0

État français
Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,
À l'attention de M. le Ministre
139 rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Manduel, le 28 février 2024

Monsieur le Ministre,

Nous revenons vers vous suite au procès qui nous oppose au sujet des marques à connotation anglaise « La French Tech » et « Next 40 ».

Comme vous le savez, notre association a perdu ce procès en Première instance au Tribunal administratif de Paris (décision n° 2000013/6-3 du 6 octobre 2022) et en appel à la cour administrative d'appel de Paris (arrêt n° 22PA05154 du 26 janvier 2024), elle a perdu ce procès au motif que les termes « French » et « Next » des marques « La French Tech » et « Next 40 » déposées auprès de l'INPI, l'Institut national de la propriété industrielle, n'avaient pas, à la date de la décision attaquée, fait chacun l'objet de l'approbation, par la commission d'enrichissement de la langue française, d'un terme français équivalent publié au Journal officiel de la République.

Pour qu'il n'y ait plus de problème d'antériorité de notre demande par rapport au changement de droit et de fait de la loi survenu suite à la Décision du 2 juillet 2021 portant approbation des termes, expressions et définitions du Dictionnaire de l'Académie française et du Trésor de la langue française, nous nous permettons alors, aujourd'hui, par la présente lettre, de réitérer notre demande consistant, pour l'honneur de notre langue, à ce que vous renonciez à utiliser les marques « La French Tech » et « Next 40 » dans l'espace public et sur tout support, et cela au nom de l'article 14 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994 enrichi de la Décision du 2 juillet 2021.

Vos marques « La French Tech » et « Next 40 » contrevenant désormais pleinement à l'article 14 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994, nous vous demandons par conséquent de ne plus les employer.

Dans l'attente d'une réponse qui nous confirmera que vous renoncez à utiliser les marques « La French Tech » et « Next 40 » dans l'espace public, sur tout support et dans tout service direct ou indirect, et dans l'espoir que nous ne serons pas ainsi dans l'obligation de ressaisir la justice pour vous faire entendre raison, je vous prie, Monsieur le Ministre, d'agréer l'expression de ma haute considération.

Régis Ravat,
Président de l'Afrav

Association Francophonie Avenir (A.FR.AV)
2811 chemin de Saint-Paul - Parc Louis Riel - 30129 Manduel
Sur la Toile : https://www.francophonie-avenir.com - Courriel : afrav@francophonie-avenir.com